



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;  
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,  
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;  
Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S.;  
Monsieur Christian BADOT, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,  
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,  
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,  
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,  
Madame Isabelle WALLET, Madame Pauline LEONARD,  
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,  
Monsieur Sébastien REMSON, Madame Maja BOJANOWSKA, Conseillers communaux ;  
Présidence pour ce point : Monsieur Claude GIOT;  
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

-----

**3.5 OBJET : Association Chapitre XII - Relais social urbain namurois - Représentation de la Ville d'ANDENNE**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu les articles L1523-11, L1523-15 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est légalement composé de 29 membres issus de 4 groupes politiques, à savoir 13 élus PSD@, 8 élus AD&N, 6 élus MR et 2 élus 5 300 ;

Vu que 29 d'entre eux ont été installés ce 2 décembre 2024, soit : 13 élus PSD@, 8 élus AD&N, 6 élus MR et 2 élus 5 300 ;

Vu que la majorité est composée des groupes PSD@ (13 élus) et MR (6 élus), constituant ainsi une majorité de 19 sur 29 élus ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de 2 représentant/e/s de la Ville d'ANDENNE, aux assemblées générales de l'A.D.P. RELAIS SOCIAL URBAIN NAMUROIS - ASSOCIATION CHAPITRE XII DE LA L.O. DES C.P.A.S., de laquelle elle est membre ;

Vu le recours à la clé d'Hondt pour procéder la désignation de ces 2 représentations aux assemblées générales ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation d'1 représentant/e de la Ville d'ANDENNE (parmi les membres désigné/e/s aux assemblées générales) aux Conseils d'administrations de l'A.D.P. RELAIS SOCIAL URBAIN NAMUROIS - ASSOCIATION CHAPITRE XII DE LA L.O. DES C.P.A.S., de laquelle elle est membre ;

En conséquence, la Ville d'ANDENNE propose la désignation de 2 membres comme représentant/e/s et d' 1 représentant/e de la Ville d'ANDENNE au poste d'administrateur ; chacun d'entre eux/elles devant être apparenté/e/s au PSD@ ;

Sur cette base,

Oùï les propositions émanant du Collège communal,

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est désignée pour représenter la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales : Madame

Sandrine CRUSPIN, Echevine, issue du groupe PSD@, apparentée au groupe PS, domiciliée rue de Tienne, 18 à 5300 SCLAYN.

**Article 2 :**

Est désignéE pour représenter la Ville d'ANDENNE aux Conseils d'administration : Madame Sandrine CRUSPIN, Echevine, issue du groupe PSD@, apparentée au groupe PS, domiciliée rue de Tienne, 18 à 5300 SCLAYN.

**Article 3 :**

Ces désignations sont valables pour la durée de la législature sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fondé sur l'article 1-1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de retirer à tout moment l'une ou l'autre.

**Article 4 :**

La présente résolution sera notifiée, d'une part, aux membres du prédésignés et, d'autre part, à l'A.S.B.L. susvantée

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

<b>Le Directeur général,</b>	<b>Par le Conseil,</b>	<b>Le Président,</b>
<b>Ronald GOSSIAUX</b>		<b>Claude GIOT</b>

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**  
  
**Ronald GOSSIAUX**

**Le Bourgmestre,**  
  
**Vincent SAMPAOLI**